

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 4 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un, le quatre mars à vingt heures trente minutes, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jacques GACHOWSKI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire.

Présents : MMmes Jacques GACHOWSKI, Jacky CORNIOT, Catherine COPITET, Thierry GIROT, Régis PACKO, Nathalie ORTILLON, Isabelle GRISEY, Aline ROBILLIARD, Béatrice LACULLE, Béatrice GROS, Pierre RODRIGUEZ, Jean-Pierre MAYMARD, Laurence BEAREL.

Excusés : Moustapha WIAZZANE pouvoir à Régis PACKO, Pascal COSSARD

Secrétaire de séance : Jacky CORNIOT

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2021.

VOTE DES SUBVENTIONS 2021

Le Conseil Municipal, de LAVAU, après en avoir délibéré, décide d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2021 :

Subventions de fonctionnement aux organismes publics :

Centre Communal d'Action Sociale ----- 7 000 €.

Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé :

Harmonie de Pont Sainte Marie - Lavau – Creney----- 500 €.

Coopératives scolaires (140 € par classe + piscine)----- 4 100 €.

Comité entente des Anciens combattants ----- 150 €.

Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural ----- 1 200 €.

Ste Maure Hand Ball ----- 500 €.

Subvention spéciale écoles primaire / maternelle ----- 300 €.

Centre formation des apprentis ----- 65 €.

CFA BTP ----- 130 €.

Noël des écoles ----- 600 €.

(versé aux coopératives scolaires de chaque école : 4,8 € par enfant scolarisé de classe maternelle ou primaire)

Association « A corps joie » ----- 700 €.

Association « Les petits lavautins » ----- 500 €.

E.S.C. Melda ----- 300 €.

Handisport Aube----- 100 €.

L'outil en main----- 300 €.

Athlétic Villacerf Trois Seine----- 150 €.

Ecole des Enfants Malades ----- 100 €.

Imprévus ----- 500 €.

PARCELLE ZAC DU MOUTOT EXTENSION : AMENAGEMENT COMMERCIAL/ARTISANAL

Monsieur le Maire rappelle que lors d'un conseil en date du 22 octobre 2020, il a été décidé de céder la parcelle d'assise du projet d'aménagement commercial indépendamment des projets de construction d'un hôtel et d'un restaurant, à la société URBANEO.

Il précise qu'une promesse de vente a été actée à cet effet.

Monsieur le Maire indique que la promesse de vente est consentie pour un délai expirant le 30 juin 2021.

Monsieur le Maire précise que la vente, en cas de réalisation, aura lieu moyennant le prix de 60 € TTC/m², soit 1 261 140 € TTC (un million deux cent soixante et un mille cent quarante euros).

Le paiement de cette somme sera réalisé à concurrence de moitié, soit 630 570 € (six cent trente mille cinq cent soixante-dix euros), par virement, le jour de la signature de la vente (au plus tard le 30 juin 2021). La moitié restante, soit 630 570 € TTC sera versée au plus tard le 30 novembre 2021.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACTE la promesse de cession de l'ensemble des parcelles d'une contenance totale de 21 019 m², située sur la Zone d'Aménagement Concerté du Moutot Extension, à la société URBANEO, ou à toute personne physique ou morale qu'elle pourrait se substituer, pour un montant de 50 € HT le mètre carré, soit 1 050 950 € HT (un million cinquante mille neuf cent cinquante euros), soit 1 261 140 € TTC (un million deux cent soixante et un mille cent quarante euros).

DIT QUE tous les frais afférents au présent dossier sont à la charge de la Société URBANEO, ou toute personne physique ou morale qu'elle pourrait se substituer.

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les actes et documents du dossier.

RAPPORT ACTIVITE 2019 TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Monsieur le Maire expose qu'en application des dispositions de l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal a été destinataire du rapport d'activité 2019 de Troyes Champagne Métropole ainsi que du Compte Administratif 2019 approuvé par délibération communautaire du 16 juillet 2020.

Outre les éléments de présentation institutionnelle, ce rapport retrace quelques faits majeurs de l'année 2019 dans les diverses compétences statutaires de la communauté d'agglomération parmi lesquelles on peut citer de façon non exhaustive :

- *l'approbation de la charte de développement commercial ;*
- *le dispositif "Territoire zéro chômeur de longue durée" ;*
- *le lancement des travaux sur la digue de Fouchy;*
- *la mise en service de la nouvelle station d'épuration d'Estissac*
- *le début des travaux à la station d'épuration de Barberey-Saint-Sulpice pour la commercialisation de biogaz*
- *la présentation des "trésors" de la médiathèque*

- le déploiement de 44 nouvelles caméras de vidéoprotection ;
- l'ouverture du guichet logement étudiant
- le lancement d'un service de "court-voiturage" à l'échelle du territoire ;
- l'instauration d'un service de transport à la demande par la;
- l'aménagement d'un itinéraire cyclable le long de la RN77 ;
- la création de 140 km de parcours VTT dans huit communes rurales ;
- l'ouverture de la maison médicale d'Estissac ;
- la reprise de l'exploitation de la gare routière de Troyes ;
- l'entrée de TCM au conseil d'administration de l'aéroport de Paris-Vatry ;
- le soutien financier dans le cadre d'une convention d'objectifs avec la Technopole de l'Aube ;
- la signature de la convention de financement du très haut débit ;
- la signature de la convention de renouvellement urbain du quartier Jules-Guesde à Troyes ;
- le lancement des études de la future Maison de santé pluriprofessionnelle à vocation universitaire et achat de la clinique des Ursulines à Troyes.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

PREND ACTE du rapport d'activité 2019 de Troyes Champagne Métropole

PLAN DE RELANCE NUMERIQUE - ECOLES : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose qu'un plan de relance relatif à la continuité pédagogique a été mis en place pour permettre un égal accès au service public de l'éducation.

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été décidé par la commune de procéder à l'installation d'un ensemble vidéoprojecteur/tableau/ordinateur des deux dernières classes, dépourvues de cette technologie, au cours des années scolaires 2021/2022, ainsi que d'un PC portable direction et d'une imprimante.

Monsieur le maire propose d'équiper les deux classes dès la rentrée scolaire 2021.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel de l'installation d'un socle numérique dans deux classes.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTE le plan de financement prévisionnel pour l'installation d'un socle numérique pour un montant total de 10 062,80 € HT, soit 12 075,36 € TTC.

SOLLICITE une subvention au titre du plan de relance pour la continuité pédagogique

DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution de la dotation sollicitée.

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents au dossier

PLAN DE RELANCE ENERGETIQUE : ETUDE THERMIQUE & VEGETALISATION

Monsieur le Maire expose qu'un plan de relance relatif au soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités a été engagé par l'Etat par le biais d'une Dotation de Soutien à l'Investissement Local spécifique.

Monsieur le Maire explique qu'une étude thermique est actuellement en cours sur une partie des bâtiments communaux, soit plus particulièrement les bâtiments scolaires et périscolaires, visant à diminuer leur consommation énergétique.

Monsieur le Maire propose de peaufiner cette étude afin de présenter un dossier au plus tard courant avril 2021.

Monsieur le Maire explique que le plan de relance énergétique prend également en compte les travaux de végétalisation sur les bâtiments publics dès lors qu'ils permettent d'éviter l'installation de climatisation sur ces bâtiments. Monsieur le Maire rappelle que la salle socio-culturelle bénéficie d'une toiture végétalisée, mais que cette dernière, telle que réalisée, ne permet pas un rafraichissement des locaux.

Monsieur le Maire indique que pour obtenir une bonne isolation thermique, la toiture végétalisée doit comprendre une certaine « épaisseur » de végétalisation et un système d'irrigation permettant de maintenir une humidité constante de la terre.

Il propose de faire réaliser un devis.

CREATION COMMISSION CŒUR DE VILLAGE

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent conseil municipal il a été proposé de lancer une étude de faisabilité pour le futur projet d'aménagement du cœur du village.

Il explique que pour le bon suivi du dossier, il serait souhaitable de créer une commission chargée du suivi des études du futur projet d'aménagement du cœur du village.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE la création d'une commission chargée du suivi des études du futur projet d'aménagement du cœur du village.

PROCEDE à l'élection des membres de la commission Cœur de village.

DIT QUE sont nommés dans cette commission, après leur acceptation, MMmes Jacques Gachowski, Jacky Corniot, Régis Packo, Béatrice Gros, Béatrice Laculle et Jean-Pierre Maynard.

MODIFICATION DU PLU : CHOIX DU BUREAU D'ETUDE

Monsieur le Maire rappelle que, lors de sa séance en date du 3 décembre 2020, le Conseil Municipal a décidé de lancer une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire présente l'offre du bureau d'étude Perspectives

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE d'attribuer les études et prestations nécessaires à la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de la commune au bureau d'étude PERSPECTIVES pour un montant de 4 470,00 € HT, soit 5 364,00 € TTC.

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget communal 2021.

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents au dossier.

MATERIEL SERVICE TECHNIQUE

Monsieur le Maire expose que le service technique se développe. Il explique que pour faciliter les déplacements et permettre à chaque agent de se déplacer indépendamment les uns des autres, il paraît nécessaire de se munir d'une tondeuse homologuée route (avec carte grise).

Cette acquisition permettra à un agent seul de se rendre sur les sites à tondre et évitera au service de monopoliser un véhicule pour le transport de la tondeuse.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis pour une autoportée frontale

Entendu cet exposé, après étude des devis et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTE le devis de la société Expert Jardin pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée homologuée route, pour un montant total de 16 000 € HT, soit 19 200 € TTC.

DIT QUE les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021, opération 25.

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents au dossier

INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

MOBILIER CANTINE / Garderie

Monsieur le Maire expose que les règles sanitaires imposées par le COVID obligent la commune à adapter ses espaces, notamment la cantine scolaire et la garderie.

Monsieur le Maire explique que le nombre d'enfants est de plus en plus important depuis le début de l'année.

Monsieur le Maire explique que la commune doit acquérir des tables et chaises complémentaires afin de parfaire l'accueil des enfants dans les meilleures conditions.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis pour 9 tables et 40 chaises.

Entendu cet exposé, après étude des devis et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTE le devis de la société buror pour l'acquisition de 9 tables et 40 chaises, pour un montant total de 4 500 € HT, soit 5 400 € TTC.

DIT QUE les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021, opération 25.

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents au dossier

QUESTIONS DIVERSES

- *Le Conseil Municipal prend connaissance des déclarations d'intention d'aliéner instruites dans le cadre de la délégation au Maire : propriété située 6 Rue des Moissons, cadastrée section AB n°51 d'une surface totale de 804 m², propriété située 12 rue de Lavallotte, cadastrée section AI n°16 d'une surface totale de 1 060 m², propriété située 8 Grande Rue, cadastrée section AH n°312 d'une surface totale de 576 m², propriété située lieu-dit le Poêlon, cadastrée section ZL n° 75 d'une surface totale de 25 357 m², propriété située lieu-dit le Poêlon, cadastrée section ZL n°76 d'une surface totale de 17 901 m², propriété située lieu-dit le Poêlon, cadastrée section ZL n° 77 d'une surface totale de 2 960 m²,*

- *Monsieur la Maire informe le Conseil que Messieurs Perry et Bougault ont présenté une demande auprès de la commune pour la reprise de la voirie et des réseaux de la Rue des Terriers.
Monsieur le Maire explique que cette voie, actuellement sans issue, doit impérativement conserver une aire de retournement afin de permettre aux services d'incendie et de secours et au ramassage des déchets ménagers d'accéder facilement aux habitations.
Monsieur le Maire indique que compte tenu des modalités de propriété appliquées sur les voiries et réseaux à l'origine de la création du lotissement, il charge Messieurs Perry et Bougault de prendre attache auprès d'un cabinet notarial qui règlera par acte authentique le transfert des propriétés.*

- *Monsieur le Maire fait un point concernant les écoles et la pandémie. Il indique que les éventuels cas sont rapidement pris en charge par les parents des élèves. Chaque parent semble très attentif à la santé de ses enfants, ce qui permet d'éviter d'éventuelles propagations du virus. Monsieur le Maire rappelle que la prudence reste de mise, les variants étant particulièrement contagieux et présents dans l'Aube.
Monsieur le Maire indique que les services périscolaires sont particulièrement chargés pour les vacances de février/mars 2021.*

- *Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est entré en contact avec la personne qui fait circuler une pétition sur la commune pour la création d'un CPI (dissout à la demande du SDIS et par Monsieur le Préfet) en interpellant les habitants à leur domicile après les heures de début du couvre-feu. Monsieur le Maire indique que cette personne est totalement incohérente (demande d'acquisition d'un camion de pompiers, création d'un local dévolu à sa personne, ...) et avance des propos mensongers dont il semble persuadé (vol de fonds dans une caisse ... qui n'a jamais existé). Le conseil municipal souhaite qu'une plainte auprès de la gendarmerie soit déposée.*

- *Monsieur Jacky Corniot, 1^{er} adjoint, informe le conseil que le vide-greniers, prévu courant juin 2021, est annulé, compte tenu de la pandémie.*

- *Monsieur Jacky Corniot, 1^{er} adjoint, informe le conseil que le prochain bulletin sera distribué début septembre 2021.*

- *Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine réunion se déroulera jeudi 1^{er} avril 2021. Des commissions finances sont prévues durant le mois de mars pour préparer les budgets 2021.*

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*